

Face à l'Europe



EUROPE
INFO
HEBDO

Entretien avec **Shahin VALLÉE**,
chercheur associé au DGAP

Shahin Vallée est chercheur en économie à l'institut allemand de politique étrangère, politique au Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik (DGAP). Il fait partie des 12 experts indépendants à l'origine de « Naviguer en haute mer », rapport issu des réflexions du groupe de travail franco-allemand sur les réformes institutionnelles de l'Union européenne (UE), publié le 18 septembre 2023, formé à la demande des ministres en charge des Affaires européennes. Entretien mené par Iris Herbelot. Edition de Carla Boyer et Zaineb El Boudour El Idrissi.

Avec les 11 autres experts Français et Allemands, dans le rapport, vous insistez sur le mécanisme de conditionnalité du respect de l'État de droit. Pourtant, la Pologne et la Hongrie résistent depuis longtemps à ces pressions. Est-ce le dispositif qui est en cause ? Est-ce que d'autres mécanismes financiers de l'UE pourraient être plus efficaces ?

Nous avons certes fait référence à ce dispositif mais l'idée plus générale est de dire qu'il faut muscler les instruments que l'UE a à sa disposition pour faire respecter les règles de l'État de droit dans l'Union. Le mécanisme de conditionnalité en fait partie mais, au fond, la logique sous-jacente est de rendre la plus grande gamme possible de fonds européens sujets à des conditionnalités pour que les États membres sous le coup d'une procédure d'infraction puissent être sanctionnés financièrement.

“Il faut muscler les instruments que l'UE a à sa disposition pour faire respecter les règles de l'État de droit”

Nous nous sommes inspirés du programme NGEU (Next Generation EU), là aussi conditionnel, qui permet de contrôler les décaissements auprès des États membres et de les limiter pour les États membres qui seraient en situation d'infraction, comme aujourd'hui la Pologne et la Hongrie.



Pour contourner les obstacles posés par des gouvernements non-coopératifs, pensez-vous que les agences nationales de redistribution de l'ESF et du CFP devraient être chapeautées directement par l'UE ? Quel serait alors le message envoyé aux États membres contributeurs du budget ?

Nous n'y avons pas pensé en ces termes. Aller jusque-là permettrait vraiment d'augmenter de manière significative les capacités d'action. Il faut y réfléchir. La logique d'ensemble du rapport était de mettre le plus possible de conditionnel dans la limite de ce qui est acceptable pour les États membres - ce dispositif pourrait être perçu comme une ingérence excessive de la part des représentants étatiques incriminés. Je pense qu'il faut explorer toutes ces pistes et voir quel est le bon équilibre.

Le rapport insiste aussi sur l'élargissement du vote à la majorité qualifiée, recommandé pour fluidifier la prise de décision au sein du Conseil. Vous allez d'ailleurs plus loin en proposant une formule « 60% d'États membres, représentant 60% de la population européenne ». Qu'attendez-vous d'une telle réforme ?

Il faut la situer dans le contexte politique. Notre grande inquiétude face à l'élargissement, c'est que l'UE soit paralysée par la multiplication du nombre de veto au sein du Conseil de l'Union. Notre solution serait donc d'étendre le plus possible les domaines des politiques publiques soumis aux règles de majorité qualifiée.

Face à l'Europe

Entretien avec **Shahin VALLEE**,
chercheur associé au DGAP

☆ ☆ ☆
☆ EUROPE
☆ INFO
☆ HEBDO
☆ ☆ ☆

Par ailleurs, il est important de le rappeler, malgré un champ très large pour la majorité qualifiée, on observe un glissement régulier vers le consensus, en renvoyant les sujets délicats à une décision du Conseil européen, pour éviter de mettre en minorité certains États membres. Ce glissement-là affaiblit les provisions déjà existantes en matière de majorité qualifiée.

Il y a donc un début de consensus franco-allemand pour étendre les domaines de politique publique régies par la majorité qualifiée. E. Macron, dans son discours de mai 2022 au Parlement européen, avait évoqué cette idée d'une majorité qualifiée élargie, et du soutien de la France à cette idée. Dans un discours majeur en août 2022, le chancelier O. Scholz, a proposé lui aussi d'élargir à la majorité qualifiée deux politiques importantes : la politique étrangère et la politique en matière de taxation. Cette main tendue signalait que si la France était capable de faire une concession importante en matière de majorité qualifiée sur la politique étrangère et si l'Allemagne était capable de faire une concession importante en matière de majorité qualifiée sur les politiques de taxation, alors ensemble elles pourraient montrer à leurs partenaires que quand chacun fait un effort sur un sujet symbolique important, l'UE est capable d'avancer.

"Notre solution serait donc d'étendre le plus possible les domaines des politiques publiques soumis aux règles de majorité qualifiée."

C'est sur la dimension symbolique de ce sujet que notre rapport insiste. C'est pourquoi nous avons aussi proposé d'élargir le paquet présenté par O. Scholz, qui est assez étroit, à une partie du budget européen, à la politique de sécurité de défense étrangère et aux questions d'élargissement de l'UE. Sur ce point particulier, nous défendons le maintien de l'unanimité pour l'approbation des adhésions, mais en soumettant tout le processus de l'élargissement avant la décision finale à la majorité qualifiée. Je pense que c'est là un des points les plus sensibles de notre rapport sur lequel il est encore trop tôt pour dire s'il peut réunir au moins une majorité politique en Europe. Ce qui est frappant pour le moment est que la France n'a pas toujours pas répondu au discours d'O. Scholz d'août 2022.

Depuis cette date, la ministre des Affaires étrangères Annalena Baerbock a mis sur pied un groupe de travail consacré à la majorité qualifiée en matière de politique étrangère. Il se trouve que la ministre des Affaires étrangères française fait partie de ce groupe de travail, mais que le premier article publié par ce groupe de travail n'a pas été signé par la France. Il subsiste une espèce d'ambiguïté dans la position française sur ce sujet. Par ailleurs, la France aurait pu prendre l'initiative d'un groupe de travail sur la question de la majorité qualifiée en matière de politiques de taxation mais ne l'a pas fait pour le moment. On pourrait penser que la France doute de la question de la majorité qualifiée comme un des moteurs possibles de la discussion institutionnelle. Voilà une position de la France essentielle à clarifier, dans les semaines et les mois qui viennent.

Pour vous, c'est quelque chose de prioritaire ?

Pour être clair, je ne crois pas que ce soit prioritaire sur le fond. Mais c'est prioritaire sur la forme parce que c'est un bon test de l'appétit des États membres à avancer.

Pour dire les choses de manière un peu brutale : si les États membres ne sont pas prêts à avancer sur le budget européen en lui donnant plus de ressources, ni sur les règles de décision européenne, ils nous disent en creux qu'ils ne sont pas prêts à avancer ni pour l'élargissement ni pour l'approfondissement de l'Union européenne. Je ne le vois pas nécessairement comme un élément déterminant en matière de politique publique, je le vois comme un élément déterminant de test de la volonté politique d'avancer.

Dans ce contexte, que pensez-vous alors des fameuses listes transnationales ?

C'est un chemin inévitable. Nous sommes plutôt favorables à la création de ces listes transnationales. La question de leur proportion dans la part totale des élus au Parlement européen est à définir ; celle qui a été discutée jusqu'à présent me semble faible. C'est regrettable qu'on n'ait toujours pas réussi à la faire pour ces élections de 2024. Plus inquiétant, nous ne sommes même pas sûrs que les choses soient suffisamment amorcées pour les élections de 2029 -c'est un peu frustrant. Un des points du rapport était que l'UE soit prête à un élargissement pour 2030. C'est une façon de mettre un peu de pression pour s'assurer que ces débats-là aient bien lieu dans la prochaine mandature européenne. Le danger dans les délais trop lointains c'est de permettre à chacun de se mettre la tête dans le sable et d'éviter d'en parler. 2

Face à l'Europe

Entretien avec Shahin VALLEE,
chercheur associé au DGAP



"La TVA, déjà harmonisée en Europe, à rendement très élevé, serait une ressource propre simple à réorienter vers les fonds européens.."

Pour quels les projets ?

Je pense que les dépenses en matière de transition énergétique et climatiques sont des dépenses qui ont de bonnes raisons d'être européanisées. Le fait qu'elles ne le soient pas ralentit aujourd'hui [1] [2] la transition et ne permet pas d'atteindre les résultats attendus.

A titre personnel je pense qu'il y en a quelques-unes qui sont évidentes.

La TVA, déjà harmonisée en Europe, à rendement très élevé, serait une ressource propre simple à réorienter vers les fonds européens.. L'impôt sur les sociétés, très peu harmonisé en Europe mais qui a besoin de l'être, pourrait en consister une autre. Une portion de l'impôt sur les sociétés en ressource propre du budget européen pourrait être un moteur d'accélération de la convergence en la matière. On a pensé pendant un moment que l'accord sur l'OCDE, signé en 2020, permettrait de faire un bond en avant en matière de convergence. Mais nous sommes tous en train de nous rendre compte que cet accord ne sera pas mis en œuvre - ou pas dans les temps - de la manière dont on l'espérait. Il faut donc reprendre et remettre la question de l'harmonisation fiscale européenne sur le métier dès aujourd'hui.

Ces débats prennent beaucoup de temps et le cadre financier pluriannuel ne sera renégocié qu'en 2027, nous avons donc trouvé utile de remettre ce sujet sur la table maintenant. Pour une avancée en 2027-2028

Quelles ressources propres vous paraissent les plus pertinentes, les plus efficaces et les plus réalistes ?

Ces débats prennent beaucoup de temps et le cadre financier pluriannuel ne sera renégocié qu'en 2027, nous avons donc trouvé utile de remettre ce sujet sur la table maintenant. Pour une avancée en 2027-2028

Ces débats prennent beaucoup de temps et le cadre financier pluriannuel ne sera renégocié qu'en 2027, nous avons donc trouvé utile de remettre ce sujet sur la table maintenant. Pour une avancée en 2027-2028

Ces débats prennent beaucoup de temps et le cadre financier pluriannuel ne sera renégocié qu'en 2027, nous avons donc trouvé utile de remettre ce sujet sur la table maintenant. Pour une avancée en 2027-2028

A titre personnel je pense qu'il y en a quelques-unes qui sont évidentes.

La TVA, déjà harmonisée en Europe, à rendement très élevé, serait une ressource propre simple à réorienter vers les fonds européens.

L'impôt sur les sociétés, très peu harmonisé en Europe mais qui a besoin de l'être, pourrait en consister une autre. Une portion de l'impôt sur les sociétés en ressource propre du budget européen pourrait être un moteur d'accélération de la convergence en la matière. On a pensé pendant un moment que l'accord sur l'OCDE, signé en 2020, permettrait de faire un bond en avant en matière de convergence. Mais nous sommes tous en train de nous rendre compte que cet accord ne sera pas mis en œuvre - ou pas dans les temps - de la manière dont on l'espérait. Il faut donc reprendre et remettre la question de l'harmonisation fiscale européenne sur le métier dès aujourd'hui.

Ces débats prennent beaucoup de temps et le cadre financier pluriannuel ne sera renégocié qu'en 2027, nous avons donc trouvé utile de remettre ce sujet sur la table maintenant. Pour une avancée en 2027-2028

Quelles ressources propres vous paraissent les plus pertinentes, les plus efficaces et les plus réalistes ?

Ces débats prennent beaucoup de temps et le cadre financier pluriannuel ne sera renégocié qu'en 2027, nous avons donc trouvé utile de remettre ce sujet sur la table maintenant. Pour une avancée en 2027-2028

Ces débats prennent beaucoup de temps et le cadre financier pluriannuel ne sera renégocié qu'en 2027, nous avons donc trouvé utile de remettre ce sujet sur la table maintenant. Pour une avancée en 2027-2028

Ces débats prennent beaucoup de temps et le cadre financier pluriannuel ne sera renégocié qu'en 2027, nous avons donc trouvé utile de remettre ce sujet sur la table maintenant. Pour une avancée en 2027-2028

Ces débats prennent beaucoup de temps et le cadre financier pluriannuel ne sera renégocié qu'en 2027, nous avons donc trouvé utile de remettre ce sujet sur la table maintenant. Pour une avancée en 2027-2028

COMING SOON

PARTIE

2